



AVIS SUR EXISTANT : SÉCURITÉ



VÉRIFIEZ LA SÉCURITÉ D'UN EXISTANT

- Vérifiez la sécurité de bâtiments dans le cadre d'une acquisition
- Valorisez vos bâtiments lors d'une cession
- Assurez la sécurité des personnes et des biens

FINALITE & CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La réglementation applicable dépend du classement de l'établissement vis-à-vis de la sécurité des personnes en cas d'incendie:

- Etablissements Recevant du Public et Immeubles à Grande Hauteur
- Etablissements recevant des travailleurs
- Bâtiments d'habitation ou bâtiments de loisirs à gestion collective

NOTRE OFFRE

Nous vous proposons d'évaluer le niveau de sécurité des personnes en cas d'incendie dans un établissement existant. Il s'agit d'identifier les points divergents par rapport à la réglementation contre l'incendie selon le référentiel applicable à l'établissement.

L'avis peut porter sur l'ensemble des points règlementaires suivants, selon les établissements et selon votre demande :

- dispositions constructives & aménagements intérieurs
- désenfumage
- chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation, conditionnement d'air et installation d'eau chaude sanitaire
- installations aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés
- installations électriques et éclairage
- ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants
- installations d'appareils de cuisson destinées à la restauration
- moyens de secours contre l'incendie.

Le rapport remis est basé sur l'examen visuel des ouvrages et équipements lors d'une visite sur site, et sur l'analyse des documents et informations communiqués.

NOS ENGAGEMENTS



**Accompagnement
sur mesure**



**Qualité des
prestations**



Interlocuteur unique



**Disponibilité &
réactivité**



**Outils de suivi
performants**